

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Avril 2014

PRESENTS : Tous les membres

M Dominique LHOMME a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 00

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : REGIME INDEMNITAIRE DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'emploi et pour la mise en place des régimes indemnitaires IAT ; IEMP ; IHTS

DELIBERATION N°2 : SALLE DE CONVIVIALITE

Vu la délibération n°57 en date du 18 octobre 2013, relatif à la régie de recette concernant la location de la salle de convivialité, il est précisé qu'elle sera louée jusqu'au 30 septembre 2014.

DELIBERATION N°3 : MODE DE CONVOCATION

M le Maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent recevoir les convocations par le biais de courriels, courrier ou les deux.

Un tableau est présenté aux conseillers et chacun choisit le mode de transmission des convocations souhaité.

DELIBERATION N°4 : CREATION D'UNE ECOLE INTERCOMMUNALE ELEMENTAIRE

A la suite d'un entretien avec Mme Claire BOUILLER, Inspectrice de l'éducation nationale, M. le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de créer une école intercommunale élémentaire OSSELLE / ROSET-FLUANS. Il y aurait deux sites, l'un sur Roset-Fluans et l'autre sur Osselle et une seule direction au lieu de deux. Il est proposé que la direction de cette école soit à Osselle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition. Cette délibération sera transmise au Directeur des services académiques de l'Education Nationale de Doubs.

DELIBERATION N°5 : DELEGUES AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AGGLOMERATION BISONTINE

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

Titulaire : - JALLIOT François

Suppléant : - COUETTE Josette

DELIBERATION N°6 : RACCORDEMENT ELECTRIQUE SALLE POLYVALENTE

M le Maire présente le devis d'ERDF pour le raccordement de la future salle polyvalente. Celui-ci s'élève à 3 797.42 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis.

DELIBERATION N°7 : FACTURE POMPE DE RELEVAGE AU RPI

Le RPI ayant déjà réglé la facture de l'entreprise Mirablon (vidange du regard pendant plusieurs jours en attendant le remplacement de la pompe), il reste, déduction faite, à facturer au RPI la somme de 498.30 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

DELIBERATION N°8 : DECOUPAGE DES CANTONS

M le Maire informe le conseil municipal que Mme la Conseillère Générale demande à ce que la commune prenne part à une pétition visant à s'opposer au futur découpage des cantons par le biais d'un recours devant le Conseil d'Etat.

Avis défavorable

DELIBERATION N°9 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, AU CHENE, ASSOCIATION FONCIERE, CCAS

Sous la présidence de M. Louis MARTIN 1^{er} adjoint, le Conseil municipal examine les comptes administratifs 2013.

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2013.**

DELIBERATION N°10 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DU TERSORIER

Le Conseil, approuve **à la majorité de 10 voix pour et une abstention, les comptes de gestion 2013 du trésorier** en concordance avec les comptes administratifs 2013.

DELIBERATION N°11 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2013, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2014 comme présenté et proposé par M. le Maire.

DELIBERATION N°12 : APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT, AU CHENE, CCAS

Monsieur le Maire présente et commente les Budgets Primitifs 2014.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2014

DELIBERATION N°13 : VOTE DES 4 TAXES

Les explications entendues et sur proposition du Maire, le Conseil municipal, 11 voix pour, décide de ne pas changer les taux :

Taxe d'habitation :	17,47 %
Taxe sur le foncier bâti :	17,57 %
Taxe sur le foncier non bâti :	16,45 %
Taux de cotisation foncière des entreprises :	20,19 %

DELIBERATION N°14 : REPARTITION DU COUT DES FACTURES D'ORDURES MENAGERES ENTRE LA COMMUNE ET LE SIVOS DU RPI LES 3 MOULINS

La facturation sera établie par la commune de Roset-Fluans à l'endroit du SIVOS du RPI « Les 3 Moulins » comme suit :

- 28% de la facture pour le R.P.I.
- 72% de la facture pour la commune de Roset-Fluans

DELIBERATION N°15 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil à l'unanimité adopte les taux suivants en référence à l'article 2133.23 du CGCT :

- M Arnaud GROSPERRIN, Maire : 17.00 % de l'indice 1015

- M Louis MARTIN, 1^{ère} Adjoint 6.60 % de l'indice 1015
- M Jacques ADRIANSEN, 2^{ème} Adjoint 6.60 % de l'indice 1015
- Mme Josette COUETTE, 3^{ème} Adjoint 6.60 % de l'indice 1015

Le Maire et ses Adjoints seront rémunérés à compter du 28 mars 2014, date effective de leur élection aux postes de Maire et d'Adjoints.

DELIBERATION N°16 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission des impôts directs.

Le Conseil municipale propose aux services fiscaux : Louis Martin, Jacques Adriansen, Dominique Lhomme, François Jalliot, Gérard Guillemain, André Bougnon, Gabriel Martin, Jean-Marie Faivre, Thierry Salvi, Silvy Pasteur, Jean Destaing

DELIBERATION N°17 : TERRAIN ZI 59 SUR LA BAURME : DECOUPAGE PARCELLAIRE ET AMENAGEMENT EN VUE DE LA VENTE DE TERRAINS A BATIR

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une consultation pour un découpage parcellaire et d'aménagement en vue de la vente de terrains à bâtir sur la parcelle ZI 59, zone U du PLU, il convient de procéder au choix d'un géomètre afin de faire borner un certain nombre de parcelles destinées à la vente comme terrain à bâtir.

De plus, il convient de procéder à une consultation pour la maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de terrain en zone AU du PLU.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches relatives à ces deux consultations.

DELIBERATION N°18 : COMMISSION INTERCOMMUNALE CCVSV : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les membres des diverses commissions de la C.C.V.S.V. Il y a sept commissions auxquelles les membres du conseil municipal peuvent participer. Un tableau des membres des commissions est consultable en mairie.

DELIBERATION N°19 : TERRAINS : ANNULATION DE LA DELIBERATION VENTE DE TERRAIN LOTISSEMENT LA COUNOTTE

La présente délibération annule la délibération n° 70 prise en date du 20 décembre 2013 autorisant la vente du lot 8 au lotissement La Counotte à M et Mme MONTI, car la commune se trouve sans nouvelle de leur part depuis cette date.

A ce jour, M et Mme GUYOT, nouveaux acquéreurs potentiels de ce terrain, se sont manifestés auprès de M le Maire et se sont rendus sur place avec lui. Ils ont fait part de leur intérêt pour le terrain.

DELIBERATION N°20 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire, d'après l'article 2122.22 du code général des CT, expose au Conseil que celui-ci peut lui donner délégation et qu'il y a lieu de se prononcer sur cette décision.

Après délibération et concertation, le Conseil municipal donne délégation au Maire.

DELIBERATION N°21 : LOCATION DE LOGEMENTS « AU CHENE »

Les montants des loyers sont fixés comme suit :

- maison type B, située 1 rue des Perrières ; surface 90,6 m² : 780 €
- maison type A 1, située 3 rue des Perrières ; surface 83,6 m² : 720 €
- maison type C, située 2 rue des Essarts ; surface 70,5 m² : 610 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 H 00.

Compte rendu affiché le 2 mai 2014

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN